



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

Communauté de communes Vézère
Monédières Millesources

15 Avenue du Général de Gaulle

19260 TREIGNAC

Création d'une maison de santé à CHAMBERET

Architecte
Jean MOULY Architecte
2, Rue des Soeurs de Nevers
19000 TULLE
Tel : 05 44 41 02 29
Email : jean.mouly@architectes.org

BET Structures
SIGMA SARL
6,Rue Chanoine Antoine Broquin
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tel : 05 55 88 37 28
Email : sigma.brive@wanadoo.fr

BET Fluides
Limousin-Auvergne-Ingénerie
14 quai Baluze
19000 TULLE
Tel : 05 55 26 00 91
Email : contact@lai19.fr

Economiste
BET DELOMENIE SARL
51 quai Aristide Briand
19000 TULLE
Tel : 05 55 26 34 96
Email : delomenietulle@wanadoo.fr

C . C . T . P .

**Lot N°02 CHARPENTE ET BARDAGE BOIS -
COUVERTURE EXISTANTE**

PREScriptions TECHNIQUES

DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux du Lot N°02 CHARPENTE ET BARDAGE BOIS - COUVERTURE EXISTANTE à exécuter pour la Création d'une maison de santé à CHAMBERET pour le compte de la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources à TREIGNAC (19-CORREZE).

DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 31.1 : Charpente et escaliers en bois

DTU 31.2 : Maison traditionnelle à ossature bois

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

Règles NV 65 - N84 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions,

Règles CB 71 - règles de calcul et de conception des charpentes bois

Normes françaises AFNOR qualitatives et dimensionnelles

Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres

Norme NF P 03-001 régissant les marchés privés.

ANNEXES

A/ Note commune

Les entrepreneurs devront :

Vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

NOTE IMPORTANTE

Chaque entreprise devra vérifier les quantités fournies au dossier de consultation et ne pourra les contester après signature de son marché.

Les éventuelles modifications de quantités seront bien spécifiées "Positionner la nouvelle quantité sous celle fournie à la consultation".

Le mode de métré et le sous détail pourront être fournis à l'entreprise adjudicataire suivant les principes de la circulaire du 9 mars 1982.

B/Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état ou par lot
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) de son lot
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de la Consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

C/Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 3 exemplaires) un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employés
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant.

QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE

Généralités

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte. En cas de

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

divergence

de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en oeuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

Pour l'application des règles NV 65 (modificatif n°4 février 2009), prendre en compte :

>Vent : Site normal

-pression dynamique : zone 1 - Normal : 500 Pa

-pression dynamique : zone 1 - Extrême : 875 Pa

>Neige : Altitude jusqu'a 200 mètres

-surcharge : région A2 - Normal : 35 daN/m²

-surcharge : région A2 - Extrême : 60 daN/m²

>Neige : Altitude entre 200 et 500 mètres

-surcharge : région A2 - Normal : 35+(Alt-200)/10 daN/m²

-surcharge : région A2 - Extrême : 60+(Alt-200)/6 daN/m²

>Neige : Altitude entre 500 et 1500 mètres

-surcharge : région A2 - Normal : 35+(Alt-500)/4 daN/m²

-surcharge : région A2 - Extrême : 60+(Alt-500)/2,4 daN/m²

Le recours aux produits et matériaux apportant une plus value environnementale est favorisé.

Manutention/Protection

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier. Il devra aussi lors de travaux sur des bâtiments existants prévoir toutes les protections nécessaires des ouvrages à conserver.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Sommaire

02.1 CHARPENTE EN LAMELLE-COLLE	1
02.1.1 Arbalétriers	1
02.1.2 Pannes	1
02.2 CHARPENTE TRADITIONNELLE	2
02.2.1 Non assemblée	2
02.3 MURS A OSSATURE BOIS	2
02.3.1 Murs en bois massif	2
02.4 BARDAGE EXTERIEUR BOIS	3
02.4.1 Bardage	3
02.5 TRAVAUX SUR L'EXISTANT	3
02.5.1 Modification/Raccordement de couverture	3
02.5.2 Débord de toit	4
02.6 DIVERS	4
02.6.1 Echafaudage/Protections/Nettoyage	4

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

02.1 CHARPENTE EN LAMELLE-COLLE

02.1.1 Arbalétriers

02.1.1.1 Arbalétriers

02.1.1.1.1 Arbalétrier lamellé-collé

La structure principale est composée de pièces de bois en lamellée collée de catégorie C 24 avec un traitement et de section appropriée. Le collage se fera à la colle résorcine. Les pièces de bois auront en fonction des besoins une contre flèche de fabrication ne pouvant excéder la flèche totale obtenue sous les seules charges permanente avec fluage. Les pièces de bois prendront appuis sur des voiles en béton banché ou maçonnés ou des murs à ossature bois. L'entreprise devra toutes les pièces métalliques en acier galvanisé de jonction et de support (Fourrures-Sabots-Chevilles-Platines-Etc...), ainsi que tous les assemblages et les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nature : Pin ou Epicéa

Tenue au feu : S.F 1/2 Heure

Traitement :

Intérieur - Insecticide / Fongicide /Hydrofuge

Extérieur - Cryptogilé (avant collage des lames)

Classe de risque : 3

Nota : L'entreprise devra prévoir une stabilité au feu de 1/2 heure pour toutes les pièces métalliques. Prévoir un feutre bitumineux 36S à chaque contact avec un ouvrage béton.

Section : suivant plans de charpente

► Localisation :

Pour charpente support de la couverture du bâtiment en extension, suivant plans et indications du BET Structures.

02.1.2 Pannes

02.1.2.1 Pannes

02.1.2.1.1 Pannes bois lamellé collé

La structure principale est composée de pièces de bois en lamellée collée de catégorie C 22 avec un traitement et de section appropriée. Le collage se fera à la colle résorcine. Les pièces de bois auront en fonction des besoins une contre flèche de fabrication ne pouvant excéder la flèche totale obtenue sous les seules charges permanente avec fluage. Les pièces de bois prendront appuis sur des voiles en béton banché ou maçonnés, les appuis intermédiaires étant des ouvrages bois. L'entreprise devra toutes les pièces métalliques en acier galvanisé de jonction et de support (Fourrures-Sabots-Chevilles-Platines-Etc...) ainsi que tous les assemblages et les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nature : Pin ou Epicéa

Tenue au feu : S.F. 1/2 Heure

Traitement :

Intérieur - Insecticide / Fongicide /Hydrofuge

Extérieur - Cryptogilé (avant collage des lames)

Classe de risque : 3

Nota : L'entreprise devra prévoir une stabilité au feu de 1/2 heure pour toutes les pièces métalliques. Prévoir un feutre bitumineux 36S à chaque contact avec un ouvrage béton.

Section : suivant plans de charpente

► Localisation :

Pour charpente support de la couverture du bâtiment en extension, suivant plans et indications du BET Structures.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

02.2 CHARPENTE TRADITIONNELLE

02.2.1 Non assemblée

02.2.1.1 Pannes

02.2.1.1.1 Pannes bois massif

Charpente en bois massif de catégorie C 22 parfaitement calibré, rabotée et de section appropriée. L'entreprise devra tous les pièces métalliques en acier galvanisé d'assemblages et de support tel que fourrures/sabots/chevilles/platines/etc..., ainsi que tous les contreventements nécessaires, fixations, scellements et toutes les sujétions de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nature : Résineux

Traitement : Insecticide/Fongicide/Hydrofuge

Classe de risque : 2.

► Localisation :

Pour pannes en périphérie de la couverture du bâtiment en extension, suivant plans et indications du BET Structures.

02.2.1.2 Contreventements

02.2.1.2.1 Contreventement bois massif

Contreventement en bois massif de catégorie C 22 parfaitement calibré, rabotée et de section appropriée. L'entreprise devra tous les pièces métalliques en acier galvanisé d'assemblages et de support tel que (Fourrures/Sabots/Chevilles/Platines/Etc...), ainsi que tous les contreventements par feuillards nécessaires et toutes les sujétions de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nature : Résineux

Traitement : Insecticide/Fongicide/Hydrofuge

Classe de risque : 2.

► Localisation :

Pour contreventement au droit des ouvrages de charpente de la couverture du bâtiment en extension, suivant plans et indications du BET Structures.

02.3 MURS A OSSATURE BOIS

02.3.1 Murs en bois massif

02.3.1.1 Murs à ossature bois

02.3.1.1.1 Murs à ossature en bois massif - ép.145 mm

Réalisation de murs extérieurs à ossature en bois composée de :

°Une ossature verticale, horizontale et entretoises de section 145 x 45 mm et d'entraxe 60 cm, lisses basses et hautes, compris sabots, pattes métalliques, cornière de support en pieds en fer , découpes, scellements et fixations

°Une barrière étanche en pied réalisée par un feutre bitumineux 36 S et joint d'étanchéité butyl en mousse imprégnée

°Un joint de dilatation étanche vertical au droit de la jonction avec l'existant

°Un panneau de contreventement type Triply d'épaisseur 12 mm, fixé sur la face extérieure du mur

°Un traitement I.F.H. et rabotage de l'ensemble des bois

°Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Finition fer cornière et autres pièces de fixations : Galvanisation à chaud
 Nature du bois : Sapin - Classement : Classe 2. / Lisse basse et lisse Haute : Classe 3

► **Localisation :**

Pour mur à ossature bois au droit du secrétariat en façade Sud-Ouest du bâtiment en extension, suivant plans et indications du BET Structures.

02.4 BARDAGE EXTERIEUR BOIS

02.4.1 **Bardage**

02.4.1.1 **Sur ossature bois**

02.4.1.1.1 Bardage claire-voie en mélèze sur MOB

Réalisation d'un bardage en lames posé horizontalement et à claire-voie sur murs à ossature bois comprenant :

- °Un film pare-pluie noir type Delta façade S des Ets DOERKEN ou techniquement équivalent, posé contre le mur à ossature bois compris fixations avec liteunnage vertical de section appropriée
- °Un traitement I.F.H. et rabotage de l'ensemble des bois
- °Bardage en lames de bois biaisée sur chants de section 30 x 60 mm compris fixations, calepinage, habillage des rives et des angles, lisses pour arrêt de bardage, grilles anti-rongeur en pied, découpes, rabotage etc... et partie démontable pour accès à la toiture
- °Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Bardage : Nature du bois : Mélèze - Classement : Classe 3
 Entraxe des lames : Suivant détails architecte

► **Localisation :**

Pour bardage contre mur à ossature bois au droit du secrétariat en façade Sud-Ouest du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

02.5 TRAVAUX SUR L'EXISTANT

02.5.1 **Modification/Raccordement de couverture**

02.5.1.1 **Modification de toiture**

02.5.1.1.1 Modification de couverture pour adaptation de toiture

Modification de couverture existante en ardoise pour adaptation de toiture au droit d'ouvrages de toiture démolis comprenant :

- °Mise en place d'un échaudage réglementaire compris toutes protections nécessaires, bâchage et débâchage à l'avancement des travaux, etc ...
- °Dépose complète des habillages bois en sous-face compris dépose des ouvrages attenants, isolants, etc ... et évacuation des gravois
- °Dépose avec soins de la couverture ardoise pour réemploi sur l'emprise de l'ouvrage à démolir compris dépose des ouvrages de zinguerie (faitage, gouttières, chéneaux, descente, etc ...), dépose des habillages verticaux en ardoises et de leurs supports, et évacuation des gravois
- °Dépose en démolition de la charpente existante en fermettes et en bois massif compris reprises diverses nécessaires au droit des ouvrages conservés, contreventements, etc ...
- °Reprise avec soins de la couverture en ardoises existantes compris pose d'ardoises à l'identique des existantes provenant de la dépose, ardoises neuves en complément si nécessaire, liteaux, etc ...
- °Fourniture et pose d'une dalle nantaise en zinc 3 plis (pliée à la demande pour assurer la protection du relevé d'étanchéité de la toiture créée) au droit de la jonction entre la toiture existante et la toiture créée pour renvoi des EP vers les évacuations existantes
- °Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricant, DTU et normes en vigueur.

Surface de couverture à déposer : 20,00 m² environ

Surface en plan de charpente à déposer : 14,00 m² environ

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Surface de couverture à reposer : 10,00 m² environ
 Linéaire de dalle nantaise 3 plis : 5,00 ml environ

► Localisation :

Pour modification de couverture au droit du porche à démolir du bâtiment existant, suivant plans et indications de l'architecte.

02.5.1.2 Création d'ouvrages en toiture

02.5.1.2.1 Modification couverture pour sortie toiture

Modification de couverture existante en ardoise pour création de sorties de ventilation, comprenant :
 - Dépose avec soins de la couverture ardoise sur l'emprise de l'ouvrage à créer, compris découpe de la volige support et/ou du liteaunnage et évacuation des gravois
 - Façon de chevêtre en bois traité I.F.H de section appropriée compris coupes, assemblages, fixations, etc ...
 - Reprise avec soins de la couverture en ardoises naturelles existantes au droit des ouvrages créés en toiture compris pose d'ardoises à l'identique des existantes, chevonnage nécessaire, liteaux, volige, etc ...
 - Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricant, DTU et normes en vigueur.

Dimensions : Pour sortie de diamètre 250 mm.

► Localisation :

Pour création d'une sortie en toiture (VMC) sur couverture du bâtiment existant, suivant demandes du BET Fluides.

02.5.2 Débord de toit

02.5.2.1 Modification des débords de toit

02.5.2.1.1 Modification du débord de toit existant

Modification des débords de toit existants comprenant :
 °Découpe et dépose très minutieuse d'une partie de la gouttière existante compris mise en place de nouveaux fonds, soudures, etc ...
 Dépose des descentes EP (descente et dauphin) non réutiliser
 °Dépose d'une partie de la couverture existante sur l'emprise du débord de toit, compris volige ou liteaunage, etc ...
 °Découpe et dépose du débord de toit, compris descente des chevrons, du lambris d'avant-toit, etc ...
 °Reprise de couverture pour doublis au droit de la dépose compris adaptations de charpente nécessaire
 °Fourniture et pose d'une dalle nantaise en zinc au droit du nouveau doublis permettant le renvoi des EP
 °Evacuation des gravois aux décharges
 °Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation conformément au DTU et normes en vigueur.

► Localisation :

Pour modifications des débords de toit de la toiture existante au droit du bâtiment en extension en façades Nord-Ouest et Sud-Est, suivant plans et indications de l'architecte.

02.6 DIVERS

02.6.1 Echafaudage/Protections/Nettoyage

02.6.1.1 L'ensemble suivant CCTP.

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérées dans le P.G.C. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention. La Maitrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avéré pas satisfaisant. Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.